RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 23894
Numéro SIREN : 528 683 691
Nom ou dénomination : ABBA INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2021 sous le numéro de dépôt 5621

ABBA INVEST

Société par actions simplifiée (à Associé unique)
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 74 rue Saint-Didier
75116 PARIS

528 683 691 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE
PRISES PAR LA PRESIDENTE
DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le huit janvier, à 8 heures, Madame **Isabelle PARRAIN épouse FERERES** en sa qualité de Présidente de la Société **ABBA**, Société par Actions Simplifiée à Associée unique au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe au 74 rue Saint-Didier 75116 PARIS, dans les règles et formes prévues aux Statuts :

APRES AVOIR DEPOSE SUR LE BUREAU :

- Un exemplaire des Statuts en vigueur,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées.

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

- Conformément à l'article **20** des statuts en vigueur, le Président peut décider seul de nommer pour l'assister dans ses fonctions, un ou plusieurs Directeurs Généraux.

A PRIS LES DECISIONS A CARATERE ORDINAIRE CI-APRES:

- Nomination d'un Directeur Général, détermination de ses pouvoirs, fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président décide de nommer **en qualité de Directeur Général à compter de ce jour pour une durée illimitée :**

- Monsieur **Maïr FERERES**
 Né le 23 décembre 1961 à Casablanca (MAROC)
 Demeurant 74 rue Saint-Didier – 75116 PARIS
 De nationalité française
 Marié sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts avec Mme Isabelle PARRAIN

Le Directeur Général exercera ses fonctions concurremment avec la Présidente sous sa responsabilité, et dans les mêmes limites que celui-ci, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux présents statuts.

Monsieur **Maîr FERERES** qui assiste à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales de cumul de mandat.

La Présidente décide que le **Directeur Général pourrait** percevoir **une rémunération** au titre de son mandat social qui reste à fixer ultérieurement.

Il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et le Directeur Général ainsi nommé.

La Présidente
Isabelle FERERES

Le Directeur Général

Maïr FERERES
(Faire précéder signature par
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)